

1 rue de l'Odéon
75006 Paris

« *Le meurtre de Calas, commis avec le glaive de la justice, le 9 mars 1762,
est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge et de la postérité* »
(Voltaire, *Traité sur la Tolérance*).

« « *L'affaire Calas est un évènement fondateur de la modernité juridique et de l'idée de tolérance.
L'affaire Calas fait de Voltaire un précurseur de l'intellectuel engagé* » (P. Dumouchel et B. Melkevik).

Exemplaire conservé dans son cartonnage d'attente de l'époque, tel que paru.

Remarquable et pertinente provenance : « *de la tribu des Tronchin* » (Voltaire).

VOLTAIRE. [AFFAIRE CALAS]. RECUEIL DE PIÈCES SUR L'AFFAIRE CALAS.
S. d. [1762].

-PIÈCE ORIGINALES CONCERNANT LA MORT DES SRS CALAS ET LE JUGEMENT RENDU A TOULOUSE.

In-8 de 22 pp. Edition originale. (Bengesco, II, 1675 ; Voltaire à la BN, n°3944).

-MEMOIRES DE DONAT CALAS POUR SON PERE, SA MERE ET SON FRERE. Déclaration de Pierre Calas.

S.l. n.d. (1762) ; In-8 de 32 pp. Edition parue à la date de l'originale (vraisemblablement parue un ou deux mois après mais qui semble non recensée par les bibliographes).

-HISTOIRE D'ELISABETH CANNING ET DE JEAN CALAS.

S.l.n.d. (Genève, 1762) In-8 de 21 pp. Edition originale. (Voltaire à la BN, n°3952 ; Bengesco, 1678).

Suivi de : LOISEAU DE MAULEON :

MEMOIRE POUR DONAT, PIERRE ET LOUIS CALAS.

Paris, Le Breton, 1762 ; In-12 de 96 pp. Edition originale.

4 ouvrages en 1 volume ; cartonnage de papier moucheté, étiquette au dos. *Reliure de l'époque.*

Précieux recueil de pièces en édition originale publiées par Voltaire durant l'Affaire Calas, constitué par Jean-Armand Tronchin, un des membres de la « tribu » des Tronchin

L'Histoire d'Elisabeth Canning et de Jean Calas est ici en premier état, avec le nom de « M. La Borde » imprimé en toutes lettres (qui sera remplacé par l'initiale « L » dans l'édition suivante).

Dans notre exemplaire le nom a été raturé à la main.

A propos de l'*Affaire Calas*, Voltaire écrit à un ami, Fyot de La Marche : « *J'en suis hors de moi ; je m'y intéresse comme homme, un peu même comme philosophe. Je veux savoir de quel côté est l'horreur du fanatisme.* ».

Voltaire le crie, Calas a été « *juridiquement immolé par le fanatisme* ».

Pour alerter l'opinion publique et obtenir la révision du procès Voltaire va constituer un dossier.

1 rue de l'Odéon
75006 Paris

Olry Terquem établit un lien explicite entre l'affaire Raphael Lévy (1669), l'affaire Calas (1762) et l'affaire du chevalier de la Barre (1766). : « Nous avons réuni ici, écrit-il, les récits des trois derniers assassinats judiciaires qui ont eu lieu en France au nom de la religion : un Juif dans le XVIIème siècle ! Personne ne s'en émeut ; le fait reste ignoré ! Un protestant et un catholique dans le XVIIIème siècle ! Mais Voltaire et ses amis étaient là, l'heure avait sonné ; la mesure était à son comble, elle a débordé en 89. »

Pour Terquem l'injustice qui touche le chevalier de La Barre et Calas mène tout droit, par son ignominie, à la Révolution française. (P. Birnbaum, *L'affaire Raphael Lévy, Une accusation de meurtre rituel à Metz en 1669*).

« L'affaire Calas est un évènement fondateur de la modernité juridique et de l'idée de tolérance. Un évènement fondateur car Voltaire a créé l'Affaire Calas en faisant du drame d'un individu, un enjeu philosophique et politique. Il a transformé un cas de chronique judiciaire locale en question de société dont il a saisi l'opinion publique éclairée de France et d'Europe. Il a tiré de l'opprobre et du secret des arcanes de la justice criminelle un condamné à mort pour innocenter publiquement une victime du fanatisme et de l'intolérance religieuse. Voltaire a eu le courage d'entreprendre la réhabilitation de Calas malgré les nombreuses difficultés de l'affaire et l'inertie pour ne pas dire l'hostilité de l'institution judiciaire. Mais surtout il a eu le génie de faire de cette réhabilitation un combat, une cause pour la raison, la justice et la tolérance. L'affaire Calas a été l'occasion pour Voltaire de penser la tolérance en termes de philosophie pratique pour l'opposer à l'intolérance religieuse, prévenir le fanatisme et garantir la liberté. » (Tolérance, pluralisme et histoire, P. Dumouchel et B. Melkevik).

Ce procédé, sans précédent, fait de l'affaire Calas le prototype du recours au « tribunal de l'opinion publique » et de Voltaire, un précurseur de l'intellectuel engagé.

EXEMPLAIRE CONSERVE DANS SON CARTONNAGE D'ATTENTE DE L'EPOQUE, TEL QUE PARU.

Provenance : Tronchin.

La famille Tronchin fut étroitement liée à Voltaire (qui la qualifiait affectueusement de « tribu ») lui assurant protection, subsides et assistance lors de son séjour à Genève. Ses membres éminents jouèrent un rôle essentiel dans l'affaire Calas, organisant un véritable réseau d'influence pour soutenir son combat.

L'avocat et collectionneur François Tronchin fut le premier à alerter Voltaire sur le sort de la famille Calas. Robert Tronchin, banquier à Lyon et gérant de la fortune de Voltaire, rassembla les fonds de la campagne. Le jeune Jean-Armand, qui à cette occasion correspondit longuement avec Voltaire, participa activement aux actions de la tribu pour faire aboutir la cause des Calas. Il devint par la suite diplomate et ministre de la République de Genève à Paris de 1785 à 1792.



PROVENANCE REMARQUABLE POUR CE RECUEIL DE PIÈCES VOLTAIRIENNES SUR L'AFFAIRE CALAS.

ELLE SEMBLE D'UNE TRÈS GRANDE RARETÉ, NOS RECHERCHES SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL DEPUIS LE DÉBUT DES RELEVÉS NE NOUS ONT PAS PERMIS DE DÉCOUVRIR D'AUTRES OUVRAGES DE VOLTAIRE PORTANT CETTE PROVENANCE.

Le recueil contient également le remarquable mémoire de Loyseau de Mauléon qui fut l'avocat plaidant de Calas. Son texte est un chef-d'œuvre d'éloquence judiciaire. Il était l'ami de Voltaire et fréquenta la famille Tronchin.

5 200 €

SLAM 